



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Concours d'entrée au cycle de formation des élèves-directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social - Année 2019 -

--==--==--

Présenté par Christine BRANCHU, Inspectrice Générale des Affaires Sociales

Membres du Jury plénier¹

Pierre BOURDON, Professeur des universités,

Lorène BOUSQUET, Directrice d'établissement sanitaire, social et médicosocial,

Anne-Laure BUTAULT, Directrice d'établissement sanitaire, social et médicosocial,

Julien DELIE Julien, Directeur d'hôpital, délégué territorial adjoint de l'Essonne,
représentant le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France,

Sandra LYANNAZ, Directrice d'hôpital,

Marine PARDESSUS, Attachée d'administration de l'Etat,
représentant le Directeur Général de la Cohésion Sociale,

Odessa PETT-DIT-DARIEL, enseignante,
représentant le Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique.

Franck VOLÉON, Directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial.

¹Arrêté du 8 mars 2019 du Centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

AVANT PROPOS

La réussite au concours d'accès concours d'entrée en formation à l'École des Hautes Études en Santé Publique des élèves-directeurs d'établissement sanitaire social et médico-social nécessite une préparation permettant d'acquérir un socle de connaissances que le jury est en droit d'attendre d'un candidat, conformément au programme des épreuves, mais également de maîtriser les règles de comportement et d'expression écrite et orale qui seront nécessaires à un futur agent de catégorie A de la fonction publique hospitalière.

Au-delà du bilan quantitatif, le présent rapport s'attache à répondre aux interrogations des candidats qui se sont présentés aux épreuves du concours de cette année et à aider les futurs candidats dans cette préparation. Le rapport est donc destiné en priorité à ces derniers ainsi qu'aux candidats qui présenteront le prochain concours. Il permettra également aux centres de préparation et à leurs intervenants d'adapter au mieux leurs enseignements et aux candidats de mieux connaître les attendus respectifs des épreuves, tels qu'ils ont été maîtrisés par les candidats reçus. En effet, le jury du concours de directeur d'établissement sanitaire social et médico-social souhaite voir chacun(e) démontrer son appétence managériale, sa capacité à décider, ses aptitudes et compétences personnelles et professionnelles attendues chez un personnel de direction. C'est bien ces capacités que le jury veut détecter tout au long de ce processus de sélection notamment avec l'épreuve écrite d'admissibilité de rédaction de note et celle de l'épreuve orale d'admission d'entretien avec le jury dite « Grand Oral ». Cette prestation orale est, pour les candidats, le moment de démontrer que leur préparation au concours leur permet de disposer d'une connaissance fine des attendus du métier qu'il recouvre et que le (la) candidat(e) dispose des compétences pour y accéder.

Pour être admis en 2019, il convenait d'obtenir, au concours externe, au minimum 10,00/20 de moyenne générale (10,00 en 2018). Au concours interne, il fallait obtenir au minimum 10,19/20 de moyenne générale (10,19 en 2018). Enfin, au troisième concours, la moyenne générale pour être admis a été de 10,02/20, elle était de 10,02 en 2018. L'année 2019 a été satisfaisante puisque 100 lauréats ont été admis à entrer en formation à l'École des Hautes Études en Santé Publique contre 97 l'année précédente.

Comme les années précédentes, les épreuves écrites se sont déroulées, dans trois lieux répartis sur le territoire hexagonal (Lyon, Paris et Toulouse). Des centres d'examen ont également été ouverts aux Antilles et à La Réunion. Il n'y a pas eu d'incident dans le déroulement de ces épreuves. Les épreuves orales ont eu lieu à Paris, dans des locaux adaptés pour ce genre d'épreuve.

Comme le prévoit l'article 31 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury, ce dernier a été divisé en deux groupes présidés par la même présidente. Le sous-jury du concours interne et du troisième concours était composé de Mmes Lorène BOUSQUET, Sandra LYANNAZ, Marine PARDESSUS et de M. Franck VOLEON. Le sous-jury du concours externe était constitué par Mmes Anne-Laure BUTAULT, Odessa PETIT-DIT-DARIEL, et MM. Pierre BOURDON et Julien DELIEN.

Le jury remercie le personnel du Centre national de gestion pour son professionnalisme, la qualité de l'organisation des épreuves et de l'accueil mis en place, la disponibilité permanente des agents, leur efficacité et leur bienveillance à l'égard des candidats.

La présidente remercie aussi tous les membres du jury pour le sérieux, la disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve et pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session.

1. LES CONDITIONS D'ACCÈS POUR CONCOURIR

Les directeurs d'établissement sanitaire, social & médico-social sont recrutés par voie de concours suivant l'une ou l'autre des modalités suivantes :

1. **Le concours externe** est ouvert aux candidat(e)s titulaires d'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration ou justifiant d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une expérience professionnelle satisfaisant aux conditions fixées par le [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique.
Les mères et pères de 3 enfants, candidats au concours externe, peuvent bénéficier d'une dispense de diplôme dans les conditions fixées par le [décret n° 81-317 du 7 avril 1981](#) modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter.
2. **Le concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des trois fonctions publiques (État, hospitalière & territoriale) et de leurs établissements publics administratifs, aux militaires et magistrats qui, **à la date de clôture des inscriptions**, sont en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national, ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. **Au 31 décembre de l'année du concours**, les candidat(e)s doivent justifier de quatre ans au moins de services publics. Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en considération les périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique.
3. **Le troisième concours** est ouvert aux personnes qui, **au 31 décembre de l'année du concours**, durant au moins huit années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressé(e)s n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aurait été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

Les ressortissant(e)s des États membres de l'Union européenne ou des autres États partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France, peuvent se présenter à ces trois concours sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que pour les nationaux.

Le nombre des postes offerts au concours externe est au plus égal à 60 % du nombre total des postes offerts aux trois concours. Le nombre des postes offerts au troisième concours est compris entre 5 % et 10 % du nombre total des postes offerts aux trois concours. Les places non pourvues à l'un des trois concours peuvent être attribuées à l'un ou aux deux autres concours. Pour l'année 2019, **100** postes (idem 2018) ont été ouverts dont **60** pour le concours externe, **35** pour le concours interne et **5** pour le troisième concours.

2. LES CONSIDÉRATIONS STATISTIQUES GÉNÉRALES

Les aspects statistiques développés ci-après permettent de constater un certain nombre d'évolutions.

2.1 Nombre de candidats et évolution, sélectivité

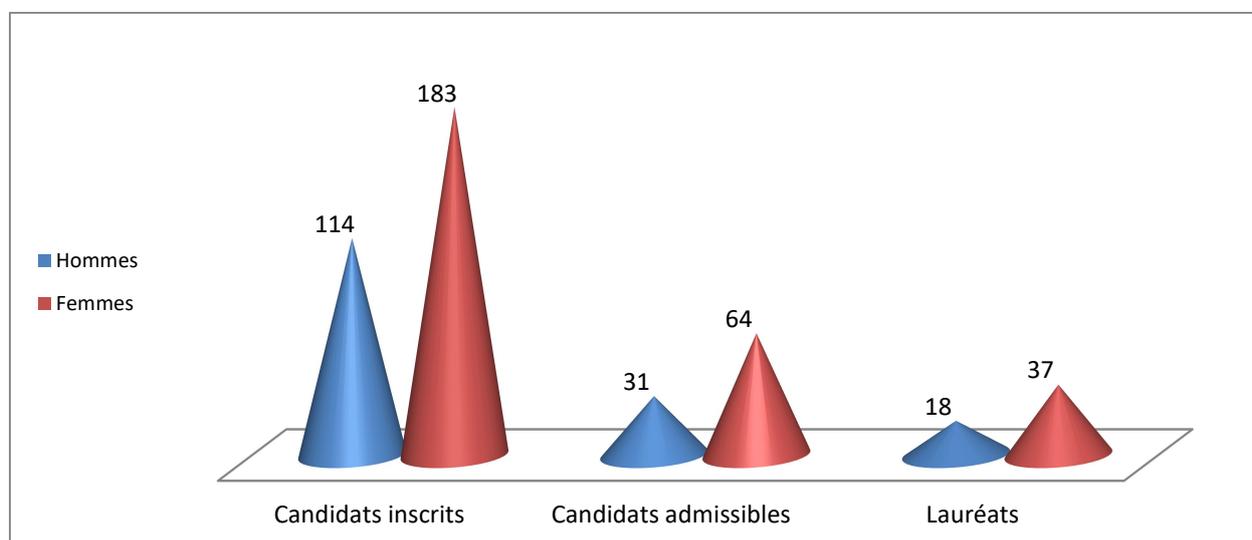
Année	Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Candidats présents	% de Présents	Admissibles	Admis	Sélectivité	Taux de réussite Admis/Présents
2019								
Externe	60	297	174	58,59%	95	55	3,16	31,61%
Interne	35	150	107	71,33%	73	42	2,55	39,25%
Troisième concours	5	17	13	76,47%	5	3	4,33	23,08%
Total	100	464	294	63,96%	173	100	2,94	31,91%

(Sources : Centre national de gestion)

Depuis 2016, le nombre total de places au concours est stable (100). Pour autant, depuis 2015, le nombre de candidats connaît une constante décreue de près de 39% sur la période 2015/2019. Concernant, les candidats ayant composé, sur la même période, la tendance générale est également à la baisse mais dans une moindre mesure (- 28,50%). En 2019, ce phénomène touche principalement les candidats du concours externe (- 9,72% ; soit - 32 candidats) et interne (- 9,64% ; soit - 16 candidats) le troisième concours restant stable. Ce phénomène a été contrebalancé par un taux de participation plus important qu'en 2018 (+ 4%) sur l'ensemble des concours et par un nombre global de candidats admissibles en progression (+ 31). Cela a permis de pourvoir la totalité des places et de dresser une liste complémentaire au concours interne.

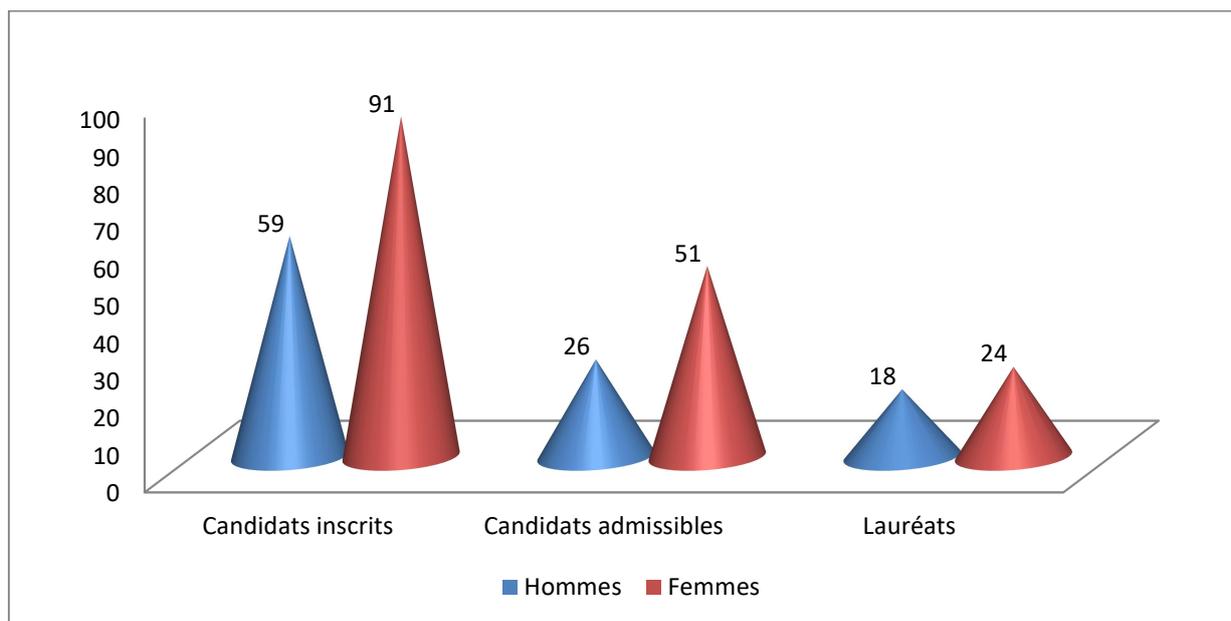
2.2 Répartition Hommes/Femmes

2.2.1 Le Concours externe



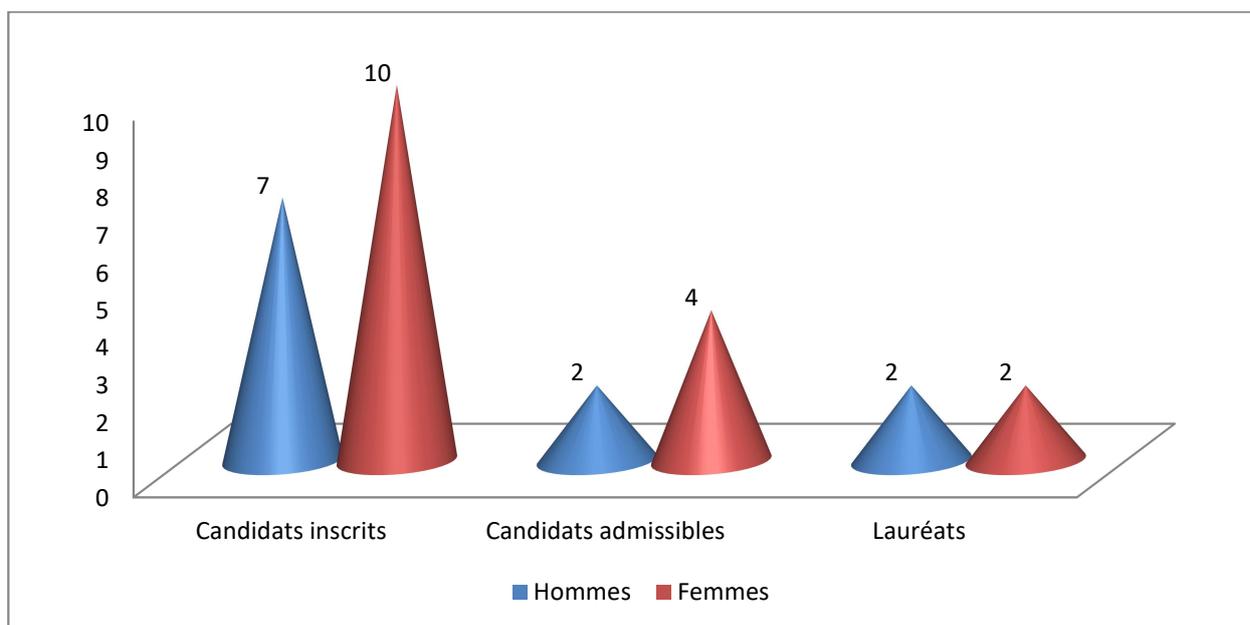
(Sources : Centre national de gestion)

2.2.2 Le concours interne



(Sources : Centre national de gestion)

2.2.3 Le troisième concours



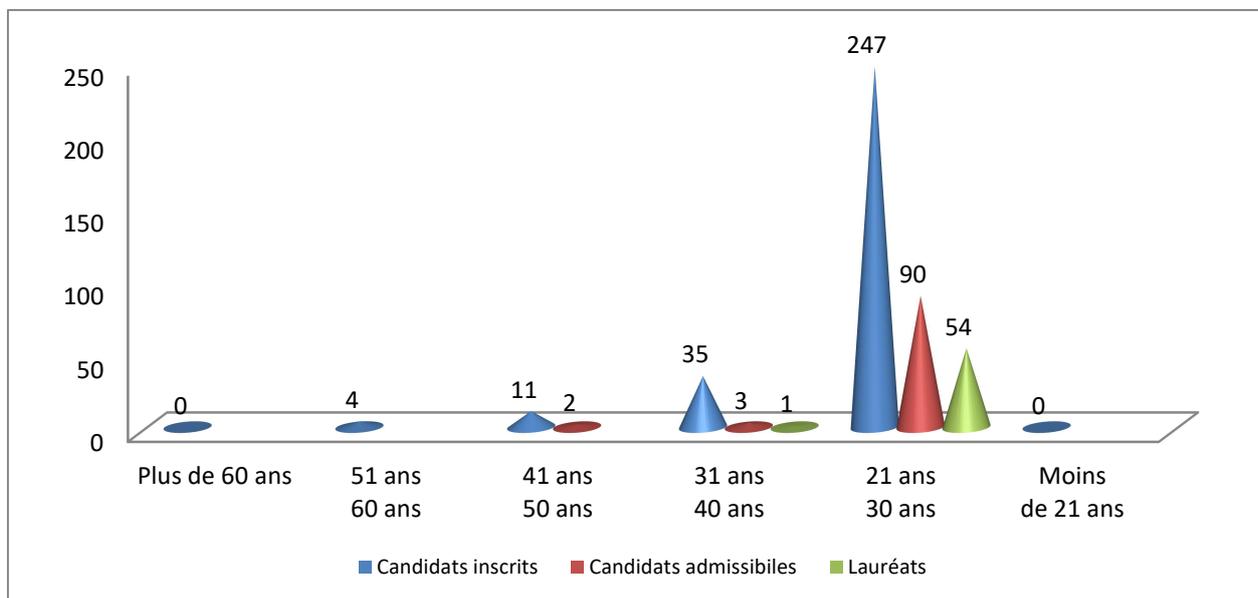
(Sources : Centre national de gestion)

Sur l'ensemble des trois concours (externe, interne, troisième) de Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, les femmes sont majoritaires parmi les candidats inscrits (plus de 61% en 2018 contre plus de 63 % en 2018) et les lauréats (près de 63% en 2019 contre 61% en 2018%).

Par type de concours, les hommes sont les mieux représentés au troisième concours (41 % des inscrits comme en 2018 et 50% des lauréats comme en 2018). Au concours externe ils représentent (38 % des inscrits en 2019 comme en 2018 et 32% des lauréats contre 47% en 2018). Au concours interne ils représentent (39 % des inscrits en 2019 ; 38% en 2018 et 43% des lauréats ; 47% en 2018).

2.3 Pyramide des âges

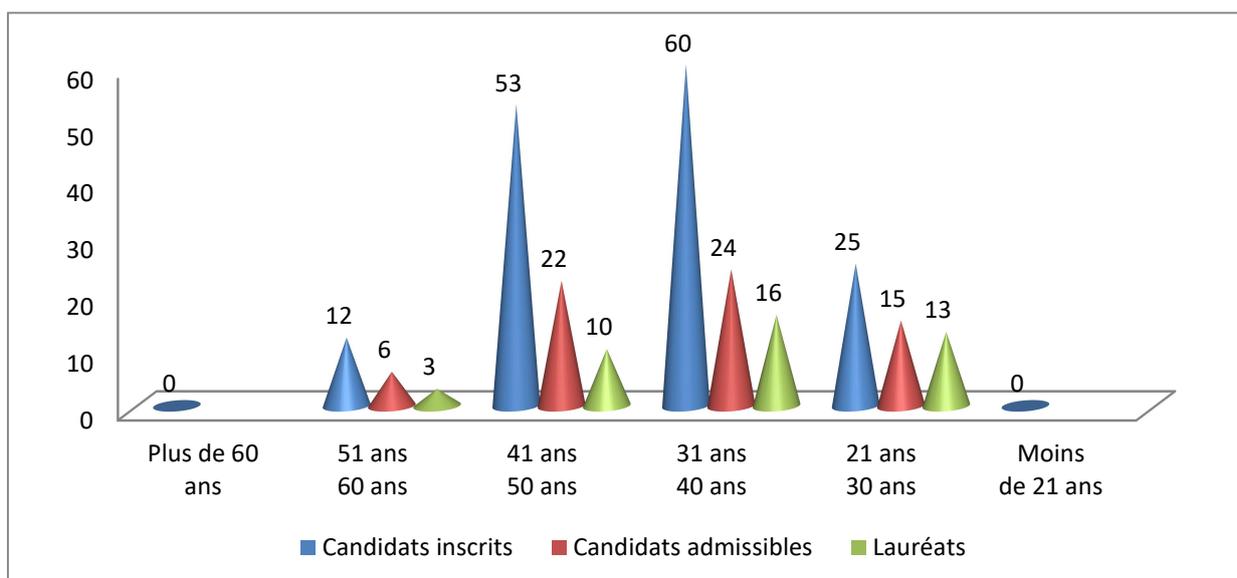
2.3.1 Le Concours externe



(Sources : Centre national de gestion)

Les candidats au concours externe de Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social sont très majoritairement étudiants (près de 83% en 2019 ; 80% en 2018) et se classent logiquement dans la tranche d'âge 21/30 ans. Ils représentent même l'essentiel des lauréats (plus de 98 % en 2019 comme en 2018).

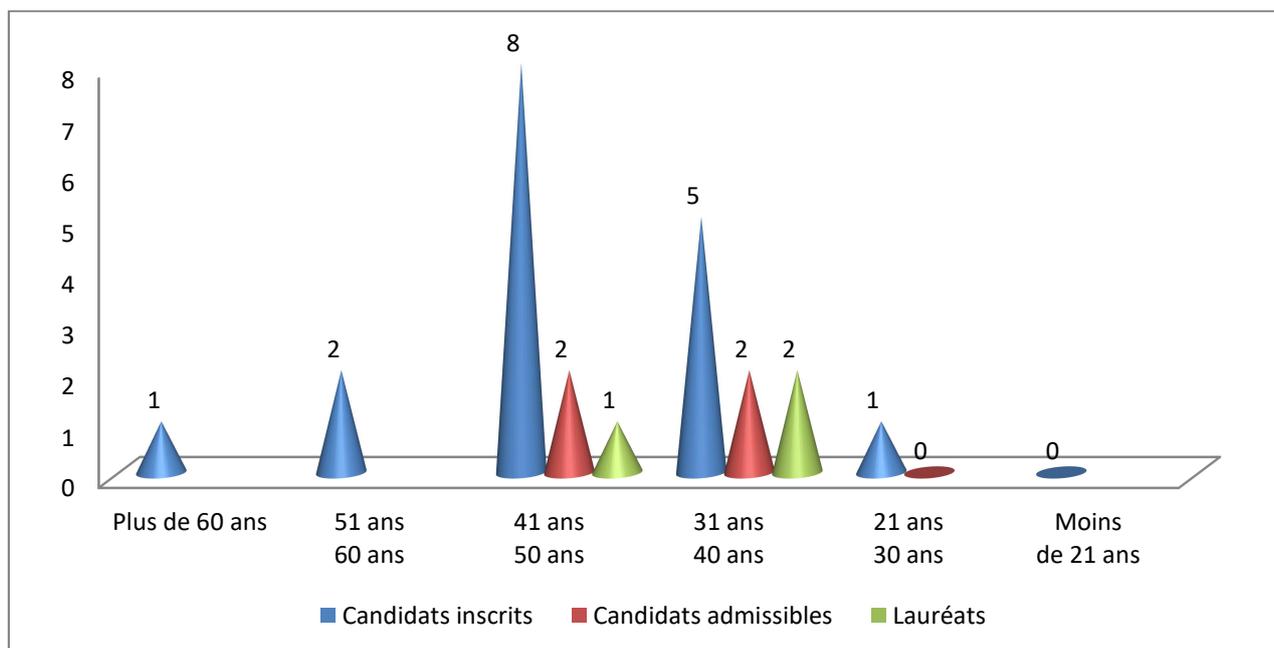
2.3.2 Le concours interne



(Sources : Centre national de gestion)

Au concours interne, les candidats en 2019, sont plus âgés puisque plus de 75 % (plus de 76% en 2018) des candidats se situent à 40% dans les tranches d'âge 31/40 ans (41 % en 2018) et à 35% dans celle des 41/50 ans (idem 2018). Parmi les lauréats ces deux tranches d'âge en constituent plus de 61% (71 % en 2018) dont plus de 38% (47 % en 2018) pour la seule tranche d'âge 31/40 ans.

2.3.3 Le troisième concours



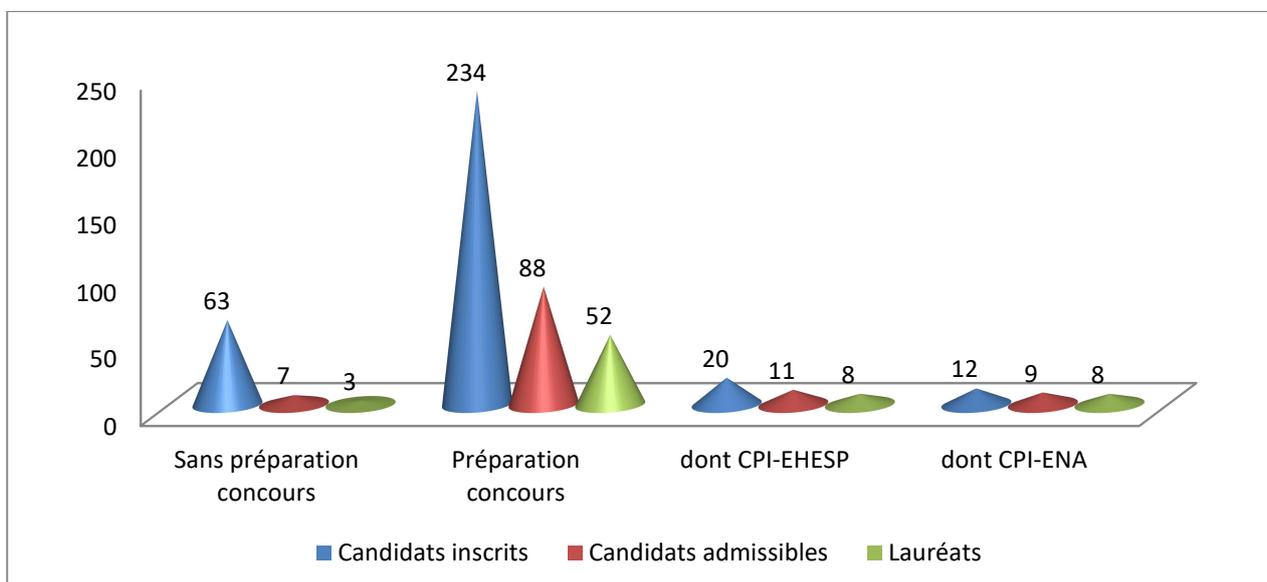
(Sources : Centre national de gestion)

Comme pour le concours interne, les candidats du troisième concours sont majoritairement présents dans les tranches d'âge 31/40 ans (47% en 2018 contre 42% en 2017) et 41/50 ans (29% en 2019 ; 47% en 2018). Parmi les lauréats, la répartition entre les deux tranches est la suivante : 66,66% pour la tranche d'âge 31/40 ans (75% en 2018) et 33,33% pour la tranche d'âge 41/50 ans (25% en 2018).

2.4 Préparation au concours

Cette année est intégrée dans les statistiques une rubrique relative à la préparation des candidats au concours de directeur des soins.

2.4.1 Le Concours externe



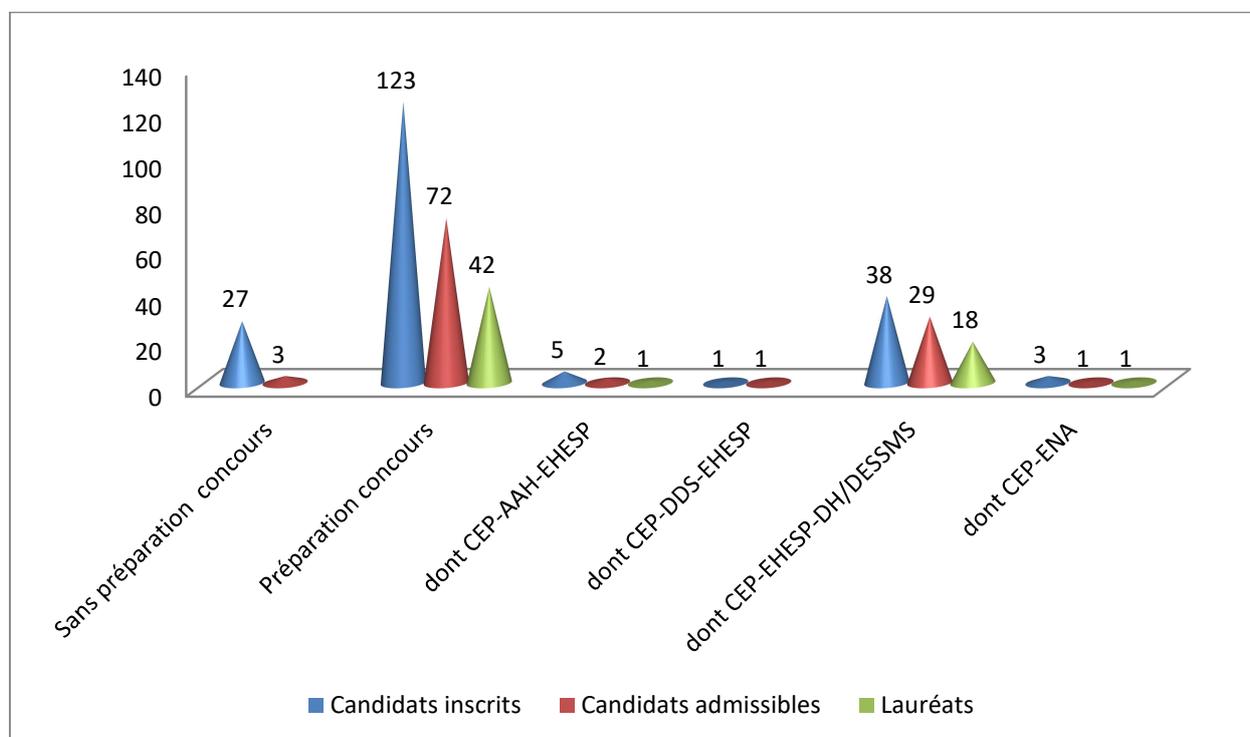
(Sources : Centre national de gestion)

La grande majorité des candidats du concours externe a suivi une préparation et a réussi le concours. En effet, 79% des candidats (69% en 2018) au concours externe ont suivi une préparation spécifique dont près de 7% (idem 2018) au titre de la classe préparatoire intégrée de l'EHESP (CPI-EHESP) et plus de 4% (8% en 2018) au titre de celle de l'ENA (CPI-ENA).

Parmi les lauréats, ils sont plus de 94% (86% en 2018) à avoir suivi une préparation spécifique dont 14% (7% en 2018) sont issus de la classe préparatoire intégrée de l'EHESP et 14% (18% en 2018) de celle de l'ENA.

Les membres du jury attirent l'attention des responsables de préparation à ces concours sur la nécessité de mieux intégrer dans leur formation, la spécificité des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en regard de celle de directeur d'hôpital. Le plus souvent ces deux concours font l'objet d'une préparation commune. : Accompagnement des personnes, publics spécifiques, intégration des politiques territoriales dans la plupart des dispositifs médico-sociaux.

2.4.2 Le Concours interne

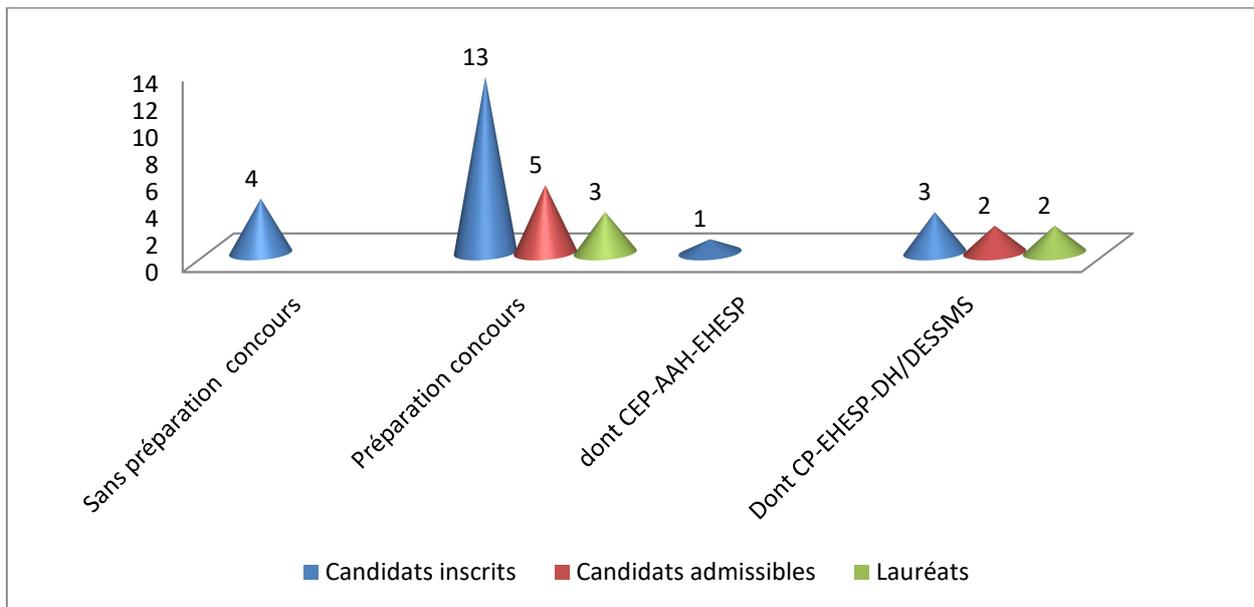


(Sources : Centre national de gestion)

Comme pour le concours externe, la majorité des candidats du concours interne a suivi une préparation et la totalité a réussi le concours. En effet, ils sont plus de 82% (76% en 2018) à avoir suivi une préparation spécifique dont plus de 29% (26%) au titre de l'un ou l'autre des cycles d'études préparatoires de l'EHESP (plus de 25% (23% en 2018) pour le seul cycle d'études préparatoires de directeur d'hôpital/établissement sanitaire social et médico-social).

Les lauréats de 2019 ont tous bénéficié d'une préparation spécifique (92% en 2018) dont plus de 43% (52% en 2018) au titre du cycle d'études préparatoires de directeur d'hôpital/établissement sanitaire social et médico-social (CP-EHESP-DH/DESSMS).

2.4.3 Le troisième concours



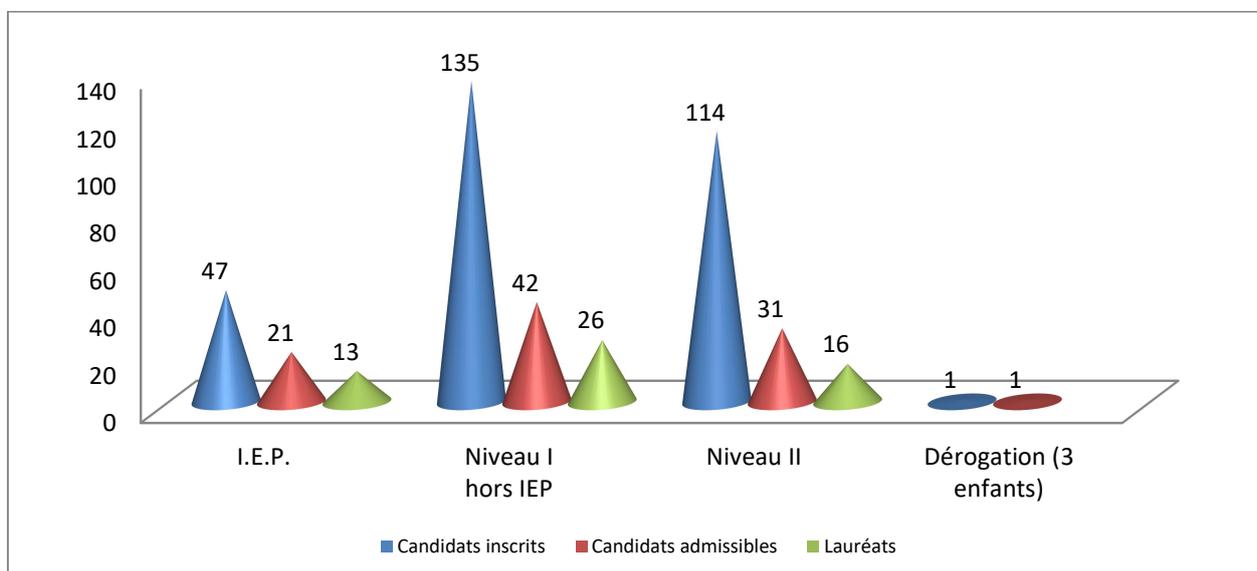
(Sources : Centre national de gestion)

Le troisième concours n'échappe pas à la règle. Suivre une préparation à ce concours permet de maximaliser ses chances de réussite. Plus de 76% des candidats inscrits (88% en 2018) à ce concours ont suivi une préparation dont le cycle d'études préparatoires de l'EHESP de directeur d'hôpital/Etablissement sanitaire social et médico-social (plus de 17% ; 12% en 2018).

Comme en 2018, tous les lauréats du troisième concours ont suivi une préparation et notamment le cycle d'études préparatoires de l'EHESP de directeur d'hôpital/Etablissement sanitaire social et médico-social (66,67% ; 25% en 2018).

2.5 Cursus universitaire (concours externe) et origine professionnelle (concours interne et troisième concours)

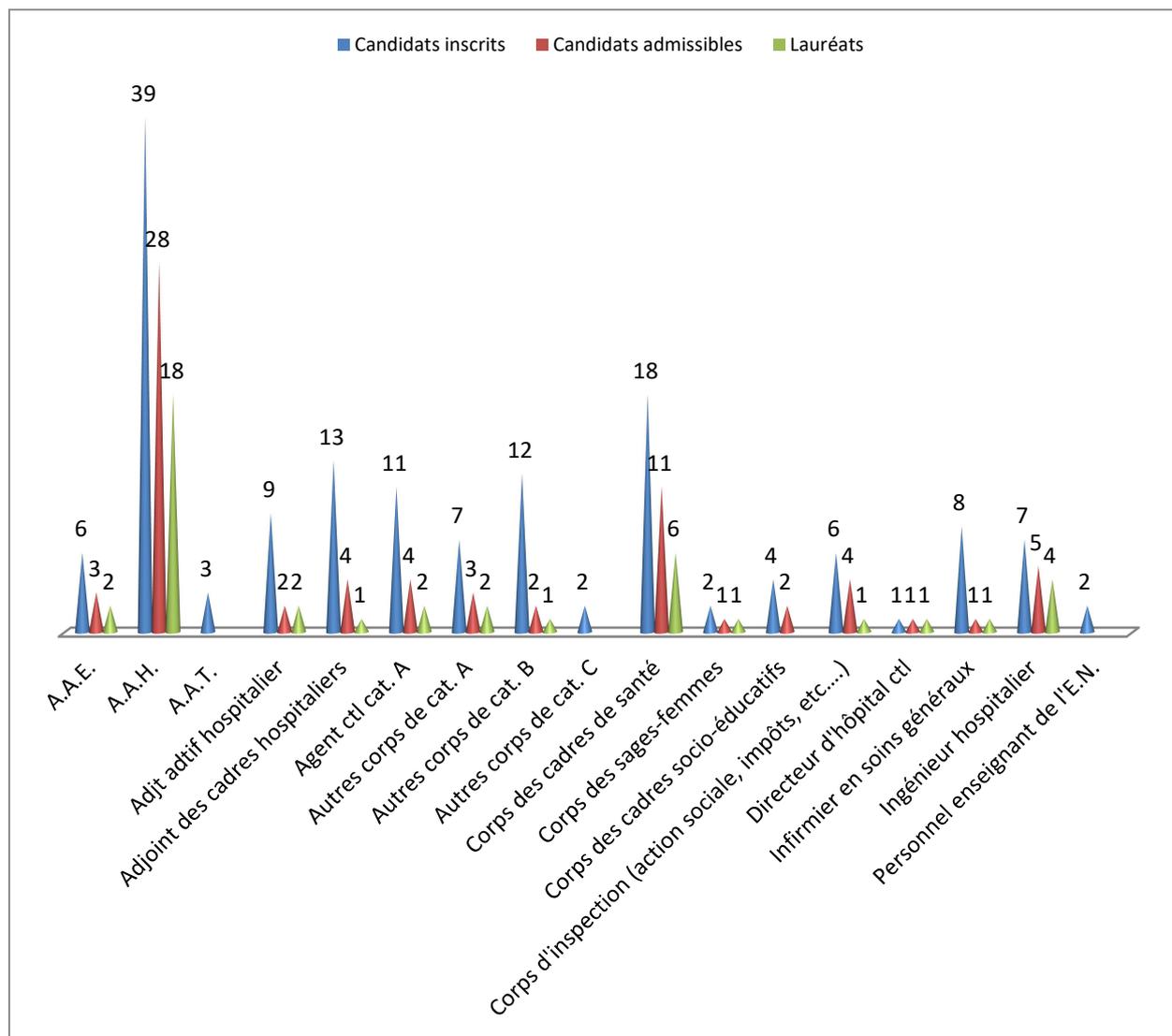
2.5.1 Le Concours externe



(Sources : Centre national de gestion)

Pour se présenter au concours externe de Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, le niveau minimum requis est le niveau II. Néanmoins, plus de 61% (62% en 2018) des candidats inscrits possèdent un diplôme de niveau I dont près de 16% (15% en 2018) sont titulaires d'un diplôme d'un Institut d'Etudes Politiques. Parmi les lauréats, ils sont plus de 70% (idem 2018) à posséder un diplôme de niveau I dont plus de 24% (21%) sont titulaires d'un diplôme d'un Institut d'Etudes Politiques. Au global, on constate donc une augmentation du niveau universitaire.

2.5.2 Le concours interne

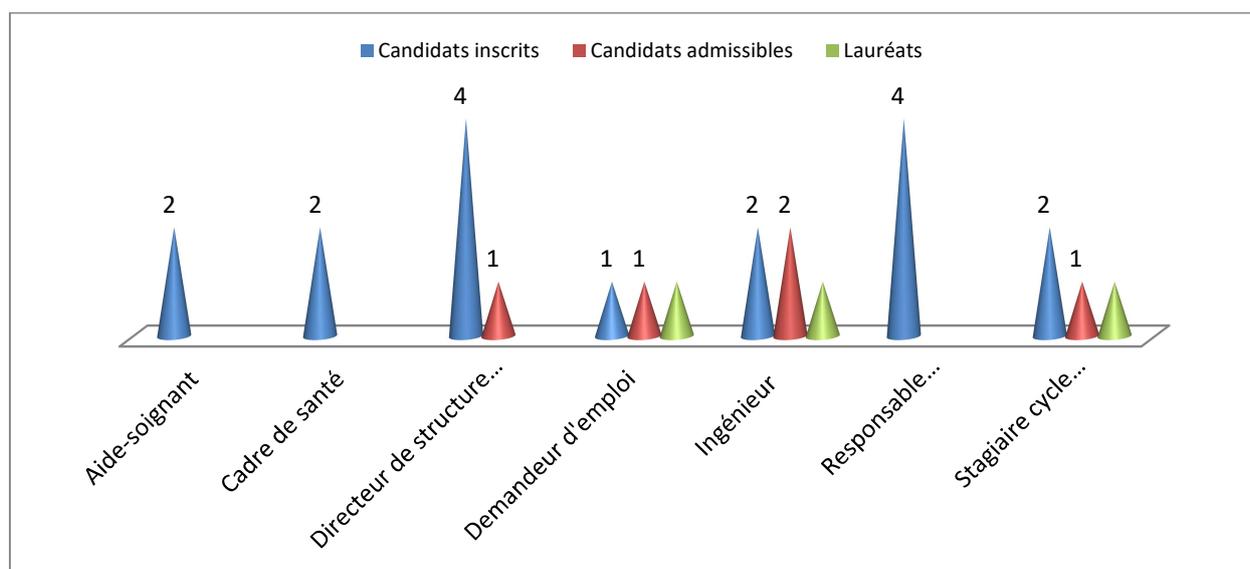


(Sources : Centre national de gestion)

Parmi les candidats au concours interne de Directeur d'établissement sanitaire social et médico-social, près de 32% d'entre eux (38% en 2018) appartiennent à l'un corps d'attaché des trois fonctions publiques. Ils sont même plus de 26% (29% en 2018) pour les seuls Attachés administration hospitalière. Pour sa part, le corps des cadres de santé constitue 12% des inscrits (16% en 2018).

S'agissant des lauréats, les trois corps d'Attaché constituent plus de 47% (55% en 2018) des lauréats dont près de 43% sont Attachés administration hospitalière (près de 47 % en 2018).

2.5.3 Le troisième concours



(Sources : Centre national de gestion)

On note une variété de professions parmi les candidats du troisième concours de Directeur d'établissement sanitaire social et médico-social. Ils sont issus notamment du secteur sanitaire et social privé (aide-soignant, cadre de santé, directeur de structure sanitaire, social et médico-sociale, responsable administratif, financier, juridique et/ou RH).

3. LE CONCOURS

3.1 Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1.1. Les épreuves de culture générale

3.1.1.1. La dissertation :

Cette première épreuve consiste en une composition rédigée en cinq heures portant sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée. Elle est coefficientée 5.

Remarques d'ordre général

Les notes insuffisantes s'expliquent par un manque de rigueur et d'exigence dans la réflexion et l'écriture pour entreprendre, à ce stade, une formation de direction d'un établissement qui demande de savoir prendre en compte les complexités et les évolutions, tant du secteur du secteur que de son environnement.

Comme en 2018, pour le concours 2019, le jury a fait le choix de proposer un thème par concours. C'est ainsi que le sujet du concours externe posait la question : «**Qu'est-ce qu'être radical aujourd'hui ?**», celui du concours interne «**Démocratie directe : une utopie ?**». Enfin, pour les candidats du troisième concours la question était «**L'intelligence artificielle : menace ou opportunité ?** » Dans les trois cas, l'objectif est destiné à permettre à tous les candidats de mettre en avant leurs aptitudes à montrer leur capacité à en comprendre la complexité.

➤ Concours externe

Dans l'ensemble, le sujet a bien été maîtrisé par les candidats. La majorité d'entre eux l'a bien compris et a proposé un plan structuré en respectant la technique de la dissertation attendue pour ce type d'épreuve :

- structuration de la pensée,
- capacité à expliquer et à faire des liens,
- citation d'auteurs et de références bibliographiques adaptés à la problématique.

Les meilleures copies ont présenté des enchaînements logiques, une argumentation rigoureuse et une capacité à nuancer la pensée, permettant ainsi de dépasser les limites d'une réflexion binaire et de l'ouvrir sur le collectif et le vivre ensemble.

Les copies qui n'ont pas atteint la moyenne, comportaient:

- un manque de rigueur : absence de plan, citations erronées, répétitions,
- des difficultés à comprendre le sens du sujet net de ses enjeux conduisant alors à des rédactions mal équilibrées et redondantes`.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<i>Epreuve écrite</i>	<i>Présents</i>			
Dissertation	174	04,00	18,00	09,27

(Sources : Centre national de gestion)

➤ Concours interne

Le sujet a parfois été mal compris et les candidats ont souvent abordé le sujet à travers un plan structuré dans une logique historique, ce qui n'était bien évidemment pas l'objet central du sujet.

La technique de la dissertation attendue pour ce type d'épreuve a été diversement maîtrisée. La structuration de la démonstration et la capacité à argumenter, et à faire des liens ont été parfois prises en défaut. Il convient de noter des citations d'auteurs et des références « plaquées » peu ou pas adaptées à la problématique.

Les meilleures copies ont développé une démonstration qui a su dépasser le cadre d'une analyse binaire.

Beaucoup de candidats sont restés sur de simples constats doublés d'un faible niveau d'analyse du sujet et d'une argumentation peu étayée, voire dans plusieurs copies, très sommaire.

Les copies qui n'ont pas atteint la moyenne, comportaient deux séries d'insuffisances, parfois cumulées :

- manque de rigueur : absence d'idée générale et/ou de plan, citations inadéquates, copies non terminées, absence de conclusion.
- difficultés à exposer les enjeux notamment contemporains du sujet, argumentation pauvre.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	107	01,00	17,50	09,50

(Sources : Centre national de gestion)

➤ **Troisième concours :**

Les constats faits aux concours externe et interne peuvent être repris pour le troisième concours.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	13	05,00	14,00	09,38

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.1.2. **La rédaction de note :**

Tout d'abord, le jury rappelle que par construction, la rédaction de note n'est pas une note de synthèse. Si la note de synthèse n'appelle aucun apport de connaissances extérieures au contenu des documents soumis aux candidats, si elle interdit aux candidats de faire des propositions, il n'en est rien dans l'épreuve de rédaction de note.

Pour cette deuxième épreuve d'une durée de cinq heures (coefficient 5), les candidats, à partir d'un dossier, doivent démontrer leur aptitude à faire l'analyse et la synthèse d'une question relative à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social. En l'occurrence, il s'agissait pour les candidats, se positionnant comme directeur-adjoint, de rédiger une note de présentation **relative aux modalités de prévention des risques psycho-sociaux qui pourraient être en œuvre dans l'établissement**.

Les remarques formulées dans le rapport 2018 restent globalement d'actualité :

La note doit répondre à une commande faite par la hiérarchie Elle ne vise pas à exposer une connaissance académique d'un dispositif mais bien à permettre une prise de décision. Le jury rappelle que la note administrative se distingue de la dissertation par une introduction plus brève : l'amorce, si elle existe, ne doit pas être longue car le décideur connaît le contexte. Les termes du sujet doivent être définis et la mise en situation doit être posée dès l'introduction. Il faut également souligner l'intérêt de rendre la note opérationnelle.

Certains candidats ont proposé un plan d'actions priorisées avec un échéancier modifiable par le décideur. Certains candidats n'ont pas traité l'intégralité du sujet. Un effort doit être fait sur la forme pour faire des phrases compréhensibles avec une bonne syntaxe et sans faute d'orthographe. Il est conseillé de privilégier des constructions de phrases simples avec des conjonctions ou des expressions de coordination : « ainsi » « donc » « c'est pourquoi »...

Certaines copies ont correctement mis en avant les points et attendus essentiels de la rédaction de note avec pour certains candidats des positionnements bien établis et une bonne appréhension des aspects importants de la fonction de direction.

De nombreuses copies ont mis en œuvre un déroulé des actions et ont déployé une démarche-projet pertinente en fin de présentation.

Au final, les correcteurs ont noté l'effort de compréhension et de réflexion dans de nombreuses copies même si certains candidats, plus décevants, se sont contentés de copier les éléments inclus dans le dossier proposé, sans véritable cohérence ni opérationnalité.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	173	01,50	15,25	09,11

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	105	06,00	16,00	11,40

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	13	02,50	14,00	07,12

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.2. Les épreuves techniques (1^{ère} série)

Cette première série d'épreuves techniques, coefficientée 3, comprend 4 matières au choix du candidat au moment de son inscription (droit public, mathématiques, santé publique et sciences économiques).

3.1.2.1. Droit public:

Pour l'épreuve de droit public, les candidats devaient traiter la question suivante : « **Le service public.** » Le sujet est plutôt difficile et exige des connaissances complètes, à la fois techniques, globales ainsi que historiques. Compte tenu de son ampleur, le sujet retenu cette année pouvait être abordé de différentes manières par les candidats. Dans tous les cas, cependant, il importait qu'il soit envisagé principalement sous l'angle du droit public.

Or, les correcteurs ont regretté que certaines copies occultent très largement la définition du service public retenue par la jurisprudence, son régime juridique, son articulation avec le droit de l'Union européenne ou encore les lois qui le régissent.

Les candidats se sont contentés d'une étude partielle, descriptive de la notion du service public, de son mécanisme, et de son influence. Les copies manquent régulièrement d'exemples, d'éléments d'actualité, et surtout, d'une étude plus précise et argumentée. Au moins, il semble que les candidats ont fait l'effort de ne pas – systématiquement – tomber dans une critique politisée. En revanche, un nombre important de copies reprennent des arguments classiques, généralement critiques sans grand recul ni véritable explication. Il manque souvent une analyse des vertus de ce concept. Enfin, les copies manquent la plupart du temps d'ampleur. Des notions importantes, systémiques, ne sont pas convoquées à l'appui de la démonstration. Si elles sont évoquées, elles le sont rapidement, en introduction, et parfois même, sans être définies.

Les références à l'actualité, si elles sont indispensables pour replacer le sujet dans son contexte, ne dispensent pas de faire preuve de la plus grande rigueur dans l'analyse juridique de celui-ci. Sur la forme, par rapport aux années précédentes les correcteurs ont relevé des efforts louables de structuration des devoirs, une baisse significative du nombre de fautes d'orthographe et une amélioration perceptible de la qualité de l'expression écrite. Toutefois, il convient de rappeler l'importance qui s'attache à la présentation d'un plan apparent reflétant le contenu de la démonstration. Quant aux conclusions, elles ne sont utiles que dans la mesure où elles apportent des éléments complémentaires par rapport aux développements qui la précèdent.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	44	03,75	15,00	08,71

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	7	05,00	12,50	09,36

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats.

3.1.2.2. **Mathématiques:**

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats.

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats.

3.1.2.3. Santé publique:

Le sujet portait sur « **La régulation de la démographie des professionnels de santé en France : enjeux et perspectives.** »

Dans le cadre de l'épreuve de Santé Publique, le jury a volontairement fait le choix d'un sujet « de cours » ayant fait l'objet d'une actualité intense depuis septembre 2018, dans le souci de permettre aux candidats de disposer d'un maximum de matière et d'éclairage avant l'épreuve.

Malheureusement, la lecture des copies témoigne du fait que beaucoup de candidats sont tombés dans le piège de l'hyperactualité, en restant très superficiels dans leur argumentaire et souvent beaucoup trop descriptifs, ne prenant pas le temps d'une analyse des mouvements de fonds qui sont à l'œuvre en matière d'évolution des professions de santé et de leur rôle dans le système de santé. Cela explique la moyenne relativement basse des notes obtenues sur l'épreuve.

Il convient toutefois de noter que les copies du troisième concours font quelque peu preuve de plus de maturité dans la réflexion que celles du concours externe.

Par contraste, quelques copies sortent réellement du lot et témoignent d'une bonne appropriation des enjeux et des dynamiques engagées pour permettre un ajustement de la place de chaque catégorie de professionnels de santé dans une société marquée par les effets d'une population vieillissante toujours plus grands et des maladies chroniques.

Enfin, de nombreux devoirs présentaient des fautes excessives de syntaxe et d'orthographe.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Santé publique	104	05,25	15,00	09,44

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Santé publique	88	08,86	14,50	10,17

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Santé publique	10	07,50	14,50	09,70

(Sources : Centre national de gestion)

3.1.2.4. Sciences économiques:

Cette année le sujet posait la question de savoir si « **La politique monétaire en zone euro depuis 2012 est-elle efficace ?** » sujet d'actualité qui fait suite au départ du gouverneur de la banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi, qui a pratiqué une politique monétaire non conventionnelle durant son mandat. La majeure partie des candidats a maîtrisé le sujet et certains ont même apporté des éléments techniques sur les taux d'intérêts (négatifs) pratiqués par la BCE et sur d'autres outils à la disposition de la BCE. Le bilan est donc assez satisfaisant.

Les conclusions ont parfois manqué de mordant. Même si leur poids est négligeable dans la notation finale, il est impératif de souligner les éléments qui semblent importants aux yeux du candidat, sans oublier d'ouvrir le sujet sur une nouvelle problématique connexe à celle étudiée tout au long de la dissertation

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Sciences économiques	23	06,00	16,50	11,99

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Sciences économiques	10	06,00	15,00	12,38

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats.

3.2. Les épreuves techniques (2^{ème} série)

Cette seconde série d'épreuves techniques, coefficientée 3, comprend 8 matières au choix du candidat au moment de son inscription (droit et gestion des collectivités territoriales, droit

hospitalier et droit des établissements sociaux et médico-sociaux, finances publiques, gestion comptable et financière des entreprises, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale, sociologie et statistiques).

3.2.1. **Droit et gestion des collectivités territoriales** :

Pour l'épreuve de droit et gestion des collectivités locales, les candidats ont disserté sur le sujet « **Faut-il poursuivre la décentralisation ?** »

Sur ce sujet classique de cours de gestion des collectivités territoriales, les candidats se sont plutôt bien saisis de la problématique et témoignent d'une maîtrise du fonctionnement des collectivités territoriales. Ils ont su utiliser les concepts attendus et présenter une argumentation dans l'ensemble satisfaisante.

Certaines copies sont en revanche à côté des attendus, cela pénalise fortement les auteurs de ces copies.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u><i>Epreuve écrite</i></u>	<u><i>Présents</i></u>			
Droit et gestion des collectivités territoriales	7	05,50	16,00	10,86

(Sources : Centre national de gestion)

3.2.2. **Droit hospitalier et droit des établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux** :

Le sujet proposé aux candidats pour l'épreuve écrite de droit des établissements de santé et des établissements médico-sociaux était un sujet classique de droit de la santé et portait sur « **La territorialisation de l'organisation sanitaire, sociale et médico-sociale.** ».

Les copies corrigées dans le cadre de cette épreuve ont été globalement homogènes : pas de notes éliminatoires, mais pas de copies exceptionnelles non plus. Le sujet de l'épreuve a montré une plus grande maturité des candidats du concours interne, ce qui n'est pas forcément surprenant, car son traitement était facilité par une bonne connaissance de terrain.

Les candidats ont montré une connaissance générale certaine des problématiques posées (ou de certaines d'entre elles) et le niveau moyen a été honorable.

S'agissant d'une épreuve de droit, le sujet a souvent été traité de manière inégale soit sous l'angle de l'Agence régionale de santé, soit celui du sanitaire ou du médico-social, il y a peu d'éléments sur le social.

D'autre part, les copies ont été pour la majorité une somme de connaissances avec peu d'éléments problématisés sous l'angle du droit hospitalier. Cependant, la question des territoires est abordée.

Les trois copies du 3^{ème} concours étaient particulièrement médiocres.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier et droit des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	40	05,00	16,75	11,63

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier et droit des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	52	06,00	17,25	12,74

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.2.3. Finances publiques :

Le sujet proposé aux candidats au titre de ce millésime était « **L'universalité a-t-elle encore un sens aujourd'hui ?** ».

Le niveau général des copies peut être jugé acceptable et, en tout état de cause, meilleur que pour les précédentes sessions. Il semble que les candidats ont suivi les recommandations du jury en s'attachant à ne répondre qu'au sujet donné en lieu et place de propos hors-champ qui nuisaient à la valorisation des connaissances réellement attendues. La quasi-totalité des candidats a en outre respecté la forme qui était requise.

Compte-tenu du sujet de l'épreuve, relativement accessible à tout candidat investi dans sa préparation de l'épreuve, très peu de notes éliminatoires ont été attribuées. A l'inverse des précédentes sessions, la moyenne des candidats au concours interne est plus élevée. La principale raison est que ces derniers, en plus des connaissances techniques figurant dans leur composition, ont pris la peine de répondre à la question posée. En effet, il importe aux candidats de veiller à la forme du sujet donné qui conditionne la manière dont la composition sera rédigée.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	34	05,00	14,00	09,72

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	7	03,00	15,50	10,71

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.2.4. **Gestion comptable et financière des entreprises :**

L'épreuve d'admissibilité abordait deux parties indépendantes portant sur la comptabilité et la gestion des entreprises. Les deux parties avaient le même poids dans la note finale attribuée à chacun des candidats. Les candidats ont traité les deux parties, sauf un candidat qui n'a rien écrit sur la partie 2 (gestion des entreprises).

Une copie provenait de la troisième voie d'accès au concours, cinq copies étaient rédigées par les candidats au concours externe et 2 par les candidats au concours interne, soit un total de sept copies corrigées.

* Sur le fond

Première partie

Les écritures comptables sont très bien maîtrisées par deux candidats. Les opérations courantes et les écritures d'inventaire font vraisemblablement l'objet d'un travail personnel approfondi par les candidats qui ont réussi. Deux copies sont très insuffisantes, les concepts comptables ne sont pas maîtrisés.

Les candidats ont rencontré des difficultés à traiter l'ensemble des opérations demandées. Les missions abordées faisaient référence à des travaux comptables représentatifs des exigences du concours : calcul d'amortissements et écritures comptables, immobilisation mise au rebut, opérations relatives aux stocks, opérations relatives aux rémunérations, gestion des clients douteux, cession de VMP et dépréciation, produits et charges constatés d'avance et quelques autres particularités comptables.

On peut observer à la vue de l'échelle des notes (2.5 à 17.75 sur 20) que les candidats maîtrisent bien la discipline ou rencontrent des difficultés (pas de copies moyennes).

Deuxième partie

Dans le dossier 1, le travail demandé portait sur la gestion d'une entreprise et plus particulièrement la gestion budgétaire. Ce premier dossier nécessitait de maîtriser les étapes de réalisation d'un budget de trésorerie à partir des données fournies par les annexes. Les candidats étaient évalués sur leurs capacités à concevoir et compléter des tableaux de budget (budget de TVA, budget des encaissements et des décaissements). La plupart des copies a obtenu la moyenne à cette partie, qui a été correctement comprise.

Dans le dossier 2, les candidats devaient effectuer des opérations de gestion relatives aux flux nets de trésorerie liés à un financement par crédit-bail et par emprunt en faisant ressortir les recettes et les dépenses. Ensuite, un calcul de VAN était demandé pour choisir le mode de financement le plus adapté.

Ce dossier a été moins bien réussi en raison de la difficulté qu'il représente, notamment le traitement des économies d'IS. Les difficultés rencontrées provenaient sans doute d'un manque de maîtrise ou d'entraînement.

* Sur la forme :

On peut noter des copies bien soignées. La numérisation de la correction n'a entraîné aucune difficulté. Les candidats ont compris que les résultats doivent être justifiés, un effort est réalisé pour présenter les raisonnements. Même si un candidat ne traite pas une question, le sujet permettait de poursuivre avec les questions suivantes. Parfois, les calculs sont erronés, mais les correcteurs ont pris soin de traiter les copies avec bienveillance, et de valoriser les compétences démontrées.

Une bonne copie est structurée, l'identification des dossiers et des questions est clairement présentée. Elle démontre un souci d'argumentation et de justification des démarches et des calculs. Trois copies répondent à ces critères de manière satisfaisante.

La réussite à cette épreuve passe par un entraînement approfondi aux techniques comptables et de gestion, par une maîtrise des fondamentaux.

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.2.5. Histoire :

Le sujet proposé portait sur « **Faire la guerre en Europe : XVIIIème-XIXème siècle.** ». Les candidats étaient invités à ne pas étudier les guerres en Europe, mais à prendre en compte les grandes inflexions chronologiques.

Le jury a été surpris de voir que les candidats ne citaient ni Clausewitz, ni la guerre de 70, ni la retraite de Russie qui lui semblaient faire partie de la culture générale.

De façon moins anecdotique, le jury attendait des développements en particulier sur 3 points :

- les espaces (les objectifs territoriaux),
- les moyens humains (le passage d'une armée de professionnels à une armée de citoyens)
- les moyens techniques (l'évolution de l'armement) et donc le coût de la guerre.

Le jury a valorisé les copies bien structurées car développant un effort de raisonnement qui caractérise la discipline et témoignant d'une bonne culture générale.

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.2.6. Législation de sécurité sociale et d'aide sociale :

Le sujet proposé cette année « **Quelle place pour la protection sociale complémentaire obligatoire et facultative ?** » - nécessitait des connaissances sur les dispositifs existants en matière de protection sociale complémentaire, tant pour le risque vieillesse que pour le risque maladie, mais aussi sur leurs évolutions dans le temps afin d'apprécier le rôle et l'impact de la complémentaire dans la protection sociale dans son ensemble.

Si la plupart des candidats dispose, peu ou prou, de connaissances adaptées sur le sujet, les copies se caractérisent dans leur majorité par un traitement très descriptif de la protection sociale complémentaire. Ainsi, très peu de candidats ont *in fine* répondu à la question qui était posée. Quelle que soit la position prise par le candidat, le jury attendait une démonstration argumentée permettant d'identifier les atouts et les modalités d'un développement ou au contraire d'une suppression de la protection sociale complémentaire.

Très peu de copies ont par exemple interrogé le rôle de plus en plus important de l'Etat dans la fixation des règles régissant la protection complémentaire ou encore le rôle respectif de chacune de ces protections sociales. Sur la forme, les introductions n'étaient globalement pas assez travaillées. Les candidats n'ont pas suffisamment défini les termes du sujet ni mis en exergue les problématiques sous-jacentes.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	70	05,00	16,25	10,17

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	38	05,00	13,25	9,27

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.2.7. Sociologie :

Les candidats devaient traiter le sujet suivant : « **Démocratie sanitaire : des textes aux pratiques professionnelles.** » L'ensemble des résultats est dans l'ensemble assez satisfaisant. La plupart des candidats présente un plan clair mais développe une notion de « démocratie sanitaire » très

restreinte. Certains citent des ouvrages sociologiques, mais peu sont capables de véritablement mobiliser les concepts pour étayer un raisonnement lié au sujet.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Sociologie	9	06,00	17,50	10,50

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.2.8. Statistiques :

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats.

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter le traitement des copies des candidats.

3.3. Les épreuves orales d'admission

3.3.1. L'entretien avec le jury

Conformément à l'article 4 de l'arrêté relatif aux modalités et au programme du concours, l'épreuve orale a durée 30 minutes pour tous les candidats.

Les remarques formulées dans le rapport 2018 restent globalement d'actualité :

La première partie de l'épreuve d'une durée de quinze minutes a permis au candidat d'exposer pendant 7 minutes ses réflexions sur un sujet se rapportant aux problèmes sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou de commenter un texte de caractère général. Cette présentation était préparée par le candidat pendant 15 minutes en amont de l'épreuve. La très grande majorité des candidats ont respecté les temps d'exposé.

Comme l'atteste les notes attribuées, les prestations ont été très hétérogènes quant à leur contenu. Les membres du jury ont globalement été déçus par les exposés des candidats au concours externe malgré leur préparation universitaire : absence de problématiques, et, par là même, un plan défaillant, des connaissances théoriques très limitées se bornant pour certains à des réflexions d'une très grande banalité. Tel n'a pas été le cas pour les candidats issus du troisième concours dont les exposés ont répondu aux attentes du jury même si le nombre de candidats à ce concours était faible.

Les candidats au concours interne ont mieux maîtrisé cette première partie de l'entretien. Dans ces cas, les exposés étaient bien présentés avec définitions des termes, des connaissances réelles et un raisonnement répondant à la problématique proposée. Parmi ces bonnes prestations, la différence s'est faite sur la capacité des candidats à répondre aux interrogations des membres du jury autour du thème abordé. Au-delà de l'approche théorique d'un sujet, il était alors possible pour les membres du jury de bien cerner chez les candidats leurs qualités de réflexions et leur vision stratégique.

La deuxième partie de l'entretien consistait en un échange avec les membres du jury pour les candidats au concours externe sur leur parcours universitaire et professionnel (le jury disposait de leur C.V.) et pour les autres candidats sur leur parcours et leurs acquis professionnels (le jury disposait de leur dossier RAEP).

Après un exposé de cinq minutes du candidat, le président du jury apportait avec ce dernier des précisions sur son parcours. Dans un deuxième temps, un des membres du jury proposait au candidat de répondre à une ou deux situations concrètes que les candidats pourraient retrouver au cours de leur direction d'établissement. L'objectif de cette mise en situation était de comprendre et d'apprécier les réactions des candidats face à une situation particulière. Cette projection dans leurs futures fonctions comme leurs capacités managériales étaient ainsi systématiquement abordées.

Par leur questionnement, les membres du jury se sont également attachés à comprendre le contenu des différents stages que les candidats avaient réalisés dans le cadre de la préparation au concours. Du « stage très court » (une discussion avec un directeur ou une journée passée dans un établissement) à un véritable investissement sur une voire plusieurs semaines dans une structure, le jury a pu apprécier la palette des situations qui existe autour de ce terme générique.

Au terme de cette épreuve, le jury a attribué une note éliminatoire (4/20) pour certains candidats, quand leur prestation tant dans la première partie que dans la deuxième partie de cet oral s'est avérée grandement insuffisante et que ceux-ci étaient très peu motivés par le secteur sanitaire social et médico-social, voire qu'ils ne le connaissaient pas, ou qui ne montraient pas d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	95	04,00	16,00	8,50

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	73	04,00	18,00	8,84

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours:

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	5	04,50	13,00	8,38

(Sources : Centre national de gestion)

3.3.2. **Droit et gestion des collectivités territoriales ;**

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques, ni pour commenter les auditions des candidats.

3.3.3. **Droit hospitalier et droit des établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux ;**

Les candidats interrogés cette année en droit hospitalier, social et médico-social ont fait des prestations assez homogènes, ceci aussi bien pour le concours interne que le concours externe. Pas de note éliminatoire et peu de candidats vraiment médiocres, mais peu de candidats vraiment exceptionnels non plus, comme cela pu être parfois le cas les années précédentes.

De manière générale, les candidats n'ont sauf exception n'ont pas montré de difficulté particulière dans l'expression orale. Il apparaît clairement que certains candidats s'étant préparés par ailleurs pour le concours de directeur d'hôpital ont véritablement « fait l'impasse » sur le droit du secteur social et médico-social et se sont trouvé en difficulté sur les questions en cette matière. Dans cette matière dans laquelle le droit rejoint des questions très concrètes du fonctionnement des établissements, les candidats du concours interne ont une approche bien entendu plus pragmatique et documentée des questions posées.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier et droit des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	46	05,00	17,50	12,05

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier et droit des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	24	07,00	18,00	12,50

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.3.4. **Droit public:**

Les sujets qui ont été proposés, portaient sur les grandes thématiques qui structurent le droit public. Ceux-ci impliquaient leur contextualisation au moyen de référence à l'histoire ou à l'actualité.

Sur la forme, le jury a apprécié tant la clarté des présentations que la qualité de l'argumentation. Toutefois, il entend attirer l'attention des candidats sur la faculté qui leur est laissée, lors de la séance des questions, de demander une reformulation de ces questions lorsqu'elles ne sont pas comprises.

Sur le fond, les prestations ont été jugées de qualité inégale. Tandis que certains candidats ont témoigné d'une maîtrise indéniable du droit public et d'un recul appréciable sur la matière, d'autres n'ont pas été mesure de saisir les enjeux théoriques et pratiques soulevés par le sujet. Certaines présentations se sont alors révélées trop descriptives et imprécises".

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	11	08,00	16,00	11,90

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.3.5. **Finances publiques :**

Au titre de ce millésime, le jury a constaté une très forte hétérogénéité entre les candidats de sorte que la moyenne ainsi présentée dans ce rapport ne reflète pas les notes attribuées.

Si quelques candidats ont reçu une note très faible (et parfois éliminatoire) en raison d'une insuffisante maîtrise des finances publiques (allant même jusqu'à la définition factuelle d'un terme du sujet tiré au sort), une part plus importante de candidats ont réussi cette épreuve et ont naturellement obtenu la note maximale telle que présentée par concours.

En outre, le jury est conscient de la probable déception de certains candidats à l'aune de leur note à cette épreuve mais souhaite insister sur un point particulier qui caractérise les attendus d'un concours administratif : seule la prestation du candidat, à l'instant « I », est pris en considération lors de l'attribution de la note. Elle ne présage pas de l'avenir si un candidat se présente ultérieurement. Tel est par exemple le cas d'un candidat ayant obtenu une note éliminatoire lors d'un précédent passage et bénéficiant d'une note très satisfaisante lors de cette présente session.

S'agissant des recommandations, le jury invite les candidats à structurer leur présentation et à s'attacher à la définition précise des termes du sujet tiré au sort.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	8	2,00	15,00	09,33

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	12	03,00	15,00	9,08

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.3.6. **Histoire :**

Concours externe :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.3.7. **Législation de sécurité sociale et d'aide sociale :**

Pour l'épreuve orale de législation de sécurité sociale et d'aide sociale, les candidats présentent le sujet tiré au sort pendant une durée maximale de dix minutes avant que le jury ne lui pose des questions sur l'intégralité du programme.

Si l'effort de structuration de l'exposé est désormais largement appliqué par les candidats, il est nécessaire que les candidats définissent les termes du sujet lors de l'introduction afin d'éviter des développements inappropriés. En ce qui concerne tant l'exposé que les questions courtes, il est préférable que les candidats expriment au jury leur défaut de connaissance plutôt que de tenter des réponses dans le seul but de gagner du temps.

Enfin, il est à noter que certains candidats se concentrent uniquement sur les manuels sans tenir compte de l'actualité qui est généralement très riche sur cette matière et à cette période de l'année.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	15	05,00	15,00	10,32

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	29	05,00	16,00	10,17

(Sources : Centre national de gestion)

3.3.8. **Santé publique:**

Les candidats reçus par le jury ont témoigné d'un socle de connaissance certain autour des sujets proposés. La prestation orale reste globalement maîtrisée dans sa forme par la plupart des candidats.

Toutefois, la plupart d'entre eux est restée en difficulté dans la capacité à problématiser et à mettre en perspective les évolutions à l'œuvre dans les prises en charges sanitaires et médico-sociales, malgré une actualité et des points de comparaisons dans les pays à proximité qui aurait pu leur faciliter la tâche.

Par contraste, quelques candidats ont particulièrement brillé par leur approche du monde de la santé et la maturité de leur raisonnement. Ils savaient développer une réflexion personnelle critique/constructive sur les sujets évoqués.

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.3.9. **Sciences économiques:**

Les candidats retenus pour l'audition ont été interrogés sur des sujets d'actualité économique : politique monétaire, politique budgétaire, chômage en France, etc.

De manière générale, les candidats sont assez bien préparés pour l'épreuve. Les réponses sont structurées et les problématiques bien amenées.

Tous les candidats n'ont pas utilisé la totalité du temps qui leur était imparti pour traiter leur sujet (ce qui peut être éliminatoire dans certains concours comme celui de l'agrégation), les candidats doivent donc améliorer ce point.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Sciences économiques	5	10,00	16,00	13,00

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.3.10. Sociologie :

Les sujets soumis aux candidats étaient variés et pouvaient être traités en mobilisant des éléments de connaissance tirés du programme de sociologie mais également de leur propre culture générale.

Sur la forme, le jury estime que les candidats ont parfaitement respecté le temps qui leur était imparti. Les présentations étaient relativement bien équilibrées, avec un plan structuré (introduction, parties argumentatives, conclusion) et annoncé.

Sur le fond, le jury a pu constater que, dans l'ensemble, les candidats ont su répondre (plus ou moins correctement et avec plus ou moins de facilité) au sujet qui leur était proposé.

Dans le cadre de leur exposé, ces derniers ont veillé à problématiser la thématique et à en définir les contours. Les plus pertinents ont su s'appuyer sur des auteurs de référence, tout en structurant leur argumentation autour de certains concepts clés. Leur maîtrise de la discipline leur a ainsi permis de développer une argumentation relativement claire (à la fois cohérente mais également illustrée) et une réflexion critique.

D'autres candidats ont, en revanche, été plus en difficulté, se contentant bien souvent de restituer des connaissances théoriques imparfaitement maîtrisées, quand ce n'était pas des réflexions personnelles allusives tirées de l'actualité, et qui ne permettaient pas de répondre avec précision à la question traitée.

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.4 Les épreuves de langues étrangères :

Pour l'épreuve de langue, les candidats doivent être capables de soutenir une conversation courante dans la langue choisie, le niveau de connaissance requis étant :

- pour le concours externe, équivalent à deux années d'études après le baccalauréat (études non spécialisées en langue) ;
- pour le concours interne, équivalent au baccalauréat.

3.4.1 Allemand

L'épreuve orale d'allemand se passe sous la forme d'un entretien de 15 minutes avec le jury sur la base d'un article tiré de la presse allemande et autrichienne. Celui-ci traite de l'actualité, avant tout de sujets de société, d'environnement, de politique sociale, de démographie etc. dans l'aire germanique.

Un bref résumé est suivi d'un jeu de questions-réponses avec le candidat dont on attend qu'il puisse articuler dans une langue correcte des idées cohérentes et fondées, en lien avec l'article proposé ou non.

C'est pourquoi, le jury veut encourager les futurs candidats à s'informer sur les débats de société et, par une fréquentation régulière des sites de la presse et la télévision germanophones, à travailler ou entretenir un niveau de langue leur permettant de s'adresser librement au jury.

Le jury souhaite rappeler quelques règles grammaticales, connues des candidats, mais parfois négligées dans la spontanéité de la conversation :

- on dit *der Artikel*, *der Text*, *der Teil*, *der Anfang* (am Anfang des Artikels), *das Ende* (am Ende des Textes), *das Thema*, *das Interview*, *die Reportage*, *der Punkt* (e), *der Journalist* (qui devient *den/ dem/ des Journalisten* aux autres cas que le nominatif) *die Leute* (pas de „n“ intempestif, sauf au datif pluriel mit *den Leuten*, *von den Leuten*, mais *für die / viele Leute*), *das Problem* (e), *die Arbeit*, *die Welt*.
- l'expression de la date est souvent utile : *im Jahre 2019*, ou bien directement *2019* (mais surtout pas autre chose qui est une confusion avec l'anglais), *im August/ Januar* (pour les mois) et *am 10. September/ am Montag* (pour les jours).
- les prépositions en allemand régissent différents cas, les plus utilisées sont *für* + Accusatif (donc *für ihn/ sie*, surtout pas *für ihnen*) et *mit* ou *von* + Datif (donc *mit dem / der/ den* au pluriel, en tout cas jamais *mit* ou *von die* car *die* n'est pas un datif)
- il y a des verbes forts en allemand : par exemple pour le passé composé *er hat geschrieben* (verbe *schreiben*), *er hat vorgeschlagen* (verbe *vor/ schlagen* à particule séparable) ; il y a aussi des verbes de modalité comme *können/ müssen* etc. qui ne prennent jamais de « t » à la 3^e personne du singulier du présent = *er kann*, *er muss* et aussi *er will*.

Éliminées, ces fautes récurrentes contribueraient à une plus grande qualité orale dont le jury se félicite chaque année en entendant très souvent des prestations intelligentes et réfléchies, cultivées et pertinentes qui sont des atouts précieux pour les fonctions auxquelles seront appelés les candidats.

Le nombre de candidats ayant passé cette épreuve, est insuffisant pour faire apparaître les éléments statistiques.

3.4.2 Anglais

Cette épreuve de langue anglaise à l'oral a donné au jury la possibilité d'apprécier et d'évaluer les compétences et le savoir-faire des candidats dans la matière : compréhension d'un texte journalistique, traduction en français, expression en anglais, correction grammaticale et richesse lexicale, problématisation, organisation et structuration des idées, aptitude à répondre aux questions et à développer le sujet en rapport avec la thématique sanitaire, sociale et médico-

sociale. L'épreuve est bien adaptée au concours, tant en ce qui concerne son format, sa durée - 15 minutes – qu'en ce qui concerne le type de textes proposés.

Le traitement égalitaire des candidats est ainsi favorisé par le choix des textes, dont la thématique est principalement celle du champ sanitaire, social et médico-social lié au concours.

Les quinze minutes de passage donnent aux candidats la possibilité de s'exprimer en anglais sur leur domaine professionnel, dans le cas du concours interne, ainsi que sur des thématiques plus larges en rapport avec les questions de santé.

Cette année, de nombreux candidats étaient fort bien préparés à l'épreuve et très performants. Très au fait du fonctionnement du système de santé et des politiques de santé publique dans les pays anglophones, ils ont, dans l'ensemble, fait preuve d'une bonne connaissance du champ thématique en rapport avec ces questions.

Plusieurs prestations étaient de niveau remarquable, tant sur le plan des connaissances et de la capacité à problématiser et structurer, que sur le plan de la traduction en français et de l'expression en anglais. Une bonne partie des candidats, pour les deux concours, mais plus encore pour le concours externe, a un bon niveau d'anglais et a géré la prestation orale avec confiance et maîtrise.

L'organisation et la gestion du concours ont également permis aux candidats de préparer et passer l'épreuve dans de très bonnes conditions, ce que le jury a aussi pu apprécier.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	87	06,00	20,00	13,33

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	67	05,00	18,00	11,58

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	5	11,00	15,00	13,38

(Sources : Centre national de gestion)

3.4.3 Espagnol

Rappel des modalités de l'épreuve :

L'épreuve d'une durée de 15 minutes après 15 minutes de préparation se décompose en 4 temps :

1/ lecture d'un passage indiqué par le jury

2/ traduction (du même passage ou d'un autre, indiqué également par le jury) : il s'agit pour le candidat de montrer qu'il a compris le texte et qu'il est capable d'en donner une traduction la plus précise possible dans un français fluide

3/ commentaire du texte : le jury attend une explication structurée et problématisée qui mette en relief les différents axes développés par le texte. Il convient que le candidat fournisse en outre une réflexion riche et personnelle

4/ entretien avec le jury visant à donner l'opportunité au candidat d'approfondir certains éléments de son exposé.

Le jury recommande de ne négliger aucune de ces sous-parties de l'épreuve.

Comme les années précédentes, le jury a pu entendre de bonnes, voire de très bonnes prestations qui prouvent qu'un nombre important de candidats se prépare à cette épreuve avec sérieux et se montre capable de fournir des analyses fines et approfondies dans une langue correcte. Pour évaluer, le jury tient compte du niveau requis en langue.

Malheureusement, il y a encore des candidats qui présentent un niveau de langue trop faible et, souvent de ce fait, n'arrivent pas à formuler leurs idées. Il convient par ailleurs d'éviter la paraphrase et de rester à l'écoute des attentes du jury formulées lors de l'entretien. Le jury valorise les candidats qui font l'effort d'argumenter dans une langue simple mais correcte.

Enfin, les sujets proposés sont souvent en lien avec des thématiques sociétales actuelles en Espagne et/ou en Amérique latine (les addictions, les conditions de travail, la pollution, la santé, la condition de la femme, relations parents-enfants, l'éducation....).

C'est pourquoi le jury conseille aux candidats qui souhaitent se préparer à l'épreuve de lire régulièrement la presse, d'écouter la radio ou de regarder la télévision espagnole. Ceci devrait à la fois les aider à enrichir leur vocabulaire et leur fournir des clés d'analyse sur des sujets d'actualité en Espagne et en Amérique latine.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Espagnol	7	06,00	18,00	10,86

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Espagnol	5	6,00	15,00	09,70

(Sources : Centre national de gestion)

3.5 Les épreuves optionnelles :

3.5.1. Psychologie

Depuis quelques années, le jury constate une progression continue du nombre de candidats se présentant tant au concours externe qu'au concours interne. Ainsi, en 2019, le jury a auditionné près de 80 candidats sur une centaine d'inscrits.

Dans l'ensemble le niveau dans la discipline apparaît plutôt moyen. Si en interne, les candidats s'appuient sur leur expérience professionnelle pour étayer leur exposé, il n'en demeure pas moins que les connaissances sont générales et superficielles. En externe, les capacités d'expression verbales sont certainement supérieures mais elles cachent souvent des approximations ou parfois des méconnaissances totales du sujet.

Le programme établi pour cette épreuve est sans doute trop large. Le jury estime qu'une réflexion devrait être menée afin de définir plus précisément les objectifs de l'épreuve.

4. CONCLUSION

La diversité des épreuves de ce concours, que ce soit pour l'admissibilité ou pour l'admission, vise à recruter des candidats solidement motivés et conscients des responsabilités auxquelles ils postulent.

Les candidats doivent manifester un vif intérêt pour les spécificités du métier du directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social et une grande connaissance de l'environnement professionnel et institutionnel.

Exercer des responsabilités de première ligne et de prise de décision dans des établissements de petite ou moyenne taille, exige non seulement de connaissances précises, mais aussi une profonde compréhension des multiples enjeux auxquels sont confrontés des établissements, qui accueillent dans la durée des personnes en difficulté, fragilisées ou dépendantes.

Paris, le 10 février 2020

La Présidente du jury
Christine BRANCHU